

**RÉPONSES D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS
DE L'AQCIE ET DE L'AIFQ**

L'AQCIE et l'AIFQ ont une seule demande de renseignement à formuler dans le présent dossier :

Comment Hydro-Québec propose-t-elle d'imputer les coûts du projet de Système d'information clientèle (SIC) entre les diverses catégories tarifaires? L'AQCIE et l'AIFQ désirent connaître la portion desdits coûts qui sera attribuée au Tarif L par rapport aux autres catégories tarifaires.

Réponse :

Tel que présenté à la page 34 de la pièce HQD-1, Document 1, Hydro-Québec Distribution entend refléter les coûts du projet SIC conformément à la méthode de répartition des coûts déposée dans le cadre de la demande R-3492-2002 sur le coût de service du Distributeur.

Globalement, les coûts seront alloués aux clientèles concernées par le projet, soit l'ensemble de la clientèle, exception faite des clients de grande entreprise au tarif L. Cette dernière clientèle supporte déjà entièrement les coûts relatifs au système développé pour répondre à ses besoins.

D'ailleurs, la note au bas de la page 34 de la preuve indique que l'impact tarifaire n'a été estimé que pour les seuls clients aux tarifs D, G et M.